



ASSOCIATION MAIRES SANS FRONTIÈRES DU PAYS DU PÉRIGORD VERT

7, rue des Mobiles de Coulmiers – 24600 RIBÉRAC
Tél : 05.53.92.41.51 – Fax : 05.53.90.46.96

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 Janvier 2010

Président : Rémy TERRIENNE
Trésorier : Jean-Marcel BEAU
Secrétaire : Josy MERCIER

Personnes présentes : Mmes Mrs Rémy TERRIENNE, Alain DIEUAIDE, Bernard GILLIBERT, Chantal DUBREUIL, Danielle BOUSQUET, René CORSINO, Monique BAGOUET, Serge OLIVIER, Robert et Jeanine MALARET, Philippe DUBOURG, Annie DE LA IGLESIA, Claude BERRY, Chantal COMTE, Marie-Christine DUPUY, Nicole GERVAISE, Hélène BADOURES, Annabelle MERCIER, Nicole COULAUD, Gérard VENDENABELLE, Pierre LACHAIZE, Francis GERVAISE, Patrice BAUQUE, Jocelyne MERCIER, Jean-Marcel BEAU, Viviane ROUCHAUD, Stéphane SENRENT.

Excusés : Mmes Mrs Gérard RICHARD, Roland TORRES, Claude LAPRADE, Yvette VINCENT, Jean-Pierre CHAUMETTE, Josette COLLEU, Nadine DIGNAC, Julien TERRIENNE, Michel et Huguette LORIN, Gisèle BOISSEL, Joël ROUCHAUD, Pascale ROUSSIE-NADAL, Michel RAGOUT, Pascal DUPUY, Dominique LAVERGNE, François MESURE, Marie-Rose LAMON, Marcel DIOUF.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Bilans moral et financier de 2009
- Point sur les actions pour 2010-2011
- Questions diverses

RAPPORT MORAL 2009

Lors de l'assemblée générale du 28 avril 2009, il avait été évoqué, le projet de la réfection du pont de Limane, reliant SOKONE et les villages situés de l'autre côté du bolong. Monsieur le Président fait part à l'assemblée des réunions des membres du Bureau, qui ont eu lieu en juillet et octobre 2009, pour avancer sur ce projet.

A ces réunions participaient Valérie CHAMOUTON, chargée du service de la coopération décentralisée du Conseil Général et Jean-Roland LAVERGNE de la Chambre Départementale de l'Agriculture.

Maires Sans Frontières avait évoqué la reconstruction ou la réparation du pont reliant Sokone et les villages situés de l'autre côté sur le Siné Saloum. Voici un extrait du mail du Maire de Sokone concernant cette action :

« Nous avons reçu les propositions de l'équipe Diatta pour une bonne reconstruction du pont de Limane. Le devis correspond non à une réparation mais à une reconstruction pure et simple. Le coût en est établi à 142 MILLIONS de francs CFA soit 218 000 EURO. Ce financement ne se trouvera pas facilement voilà pourquoi nous attendons un devis estimé pour la réparation. Notre approximation est d'environ 10 MILLIONS de francs CFA soit environ 15 500 EURO ; Cette réparation est pertinente car en attendant le financement d'un vrai pont, les populations de Limane vivent dans la perplexité s'attendant chaque jour à une nouvelle rupture du pont ».

Rémy TERRIENNE, indique qu'effectivement la reconstruction du pont ne peut être envisagée par une petite association comme Maires Sans Frontières. Par contre la réparation peut très bien être retenue si nous arrivons à obtenir des subventions d'autres partenaires.

Après discussions, Valérie CHAMOUTON confirme que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Dordogne, dans le cadre d'un projet de solidarité internationale ou d'aide au développement. Le montant maximum que nous pouvons espérer peut être de 4 000 € par an. Notre projet étant sur deux années (2009 -2010) une participation de 8 000 € peut être sollicitée.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donne leur accord au Président pour demander au Maire de SOKONE de nous adresser, très rapidement, le devis détaillé de la réparation du pont . Valérie CHAMOUTON doit nous envoyer le dossier de demande de subvention à présenter au Conseil Général.

Le 25 octobre 2009 nous avons reçu le devis établi par ABY Technologie construction génie civil hydraulique de Dakar. Le montant est arrondi à 16 800 €. Le dossier de subvention présenté au Conseil Général a été validé en Commission Permanente et 4 000 € pour 2009 nous sont déjà versés.

Avant de se prononcer sur ce projet Monsieur le Président donne la parole à Jean Marcel BEAU, Trésorier de l'association pour qu'il nous présente le bilan financier 2009.

BILAN FINANCIER 2009

Jean-Marcel BEAU présente le bilan financier de l'année 2009, qui se résume de la manière suivante :

BALANCE EXERCICE 2009			
COMPTE	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
Dépenses			
616000	Primes d'assurances	155,95	
624110	Voyage au Sénégal (solde)	16 683,58	
657406	Subventions		
	Solde action 2008-2009 Mbélane et Limane	2 100,00	
658000	Charges diverses		
660000	Charges financières		
Recettes			
701050	Cotisations des individuels		1 062,00
701110	Solde des participants voyage 2009		7 599,48
747400	Subvention des Communes		2 636,80
747405	Subvention partenariat (Orange et Sogedo)		1 000,00
	Subvention Conseil Général		4 000,00
777000	Produits financiers		120,75
771300	Dons		50,00
TOTAUX		18 939,53	16 469,03
Résultat exercice 2009 :		-2 470,50	
Report résultat antérieur : excédent		18 891,45	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		16 420,95	

DISPONIBILITÉ AU 31/12/09	
COMPTE COURANT	201,13
COMPTE SUR CSL	2 761,23
COMPTE SUR LIVRET A	13 458,59
CAISSE	
TOTAL	16 420,95

RESULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/09

	16 420,95
TOTAL CONSOLIDÉ	16 420,95

Le Trésorier,
Jean-Marcel BEAU

Le résultat consolidé de l'association au 31/12/09 est donc de 16 420,95 € €.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Patrice BAUQUE, afin de présenter le rapport réalisé par les membres chargés du contrôle des comptes de notre association.

**RAPPORT REALISE PAR LES MEMBRES CHARGES DU CONTROLE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION MAIRES SANS
FRONTIERES DU PAYS DU PERIGORD VERT
EXERCICE 2009**

Lors de son assemblée générale du 11 septembre 2008, l'association a désigné 2 membres qui sont chargés du contrôle des comptes, une fois l'an, conformément aux statuts article 13. C'est donc dans ce cadre que Gérard RICHARD et Patrice BAUQUE rendent compte à l'assemblée des investigations qu'ils ont menées.

Les contrôles de comptes ont été réalisés et les documents nous ont été remis.

Méthode : contrôle des soldes apparaissant au bilan, des mouvements d'écritures par nature. Par ailleurs un contrôle extra comptable a porté sur 2 points :

- contrôle par sondage des contributions des municipalités
- cotisations et nombre d'adhérents

de plus un rapprochement a été réalisé pour finaliser le contrôle réalisé précédemment (A.G. du 28.04.2009) relatif au solde restant à rembourser aux participants du voyage au Sénégal du 2 au 14 février 2009 : somme de 296 € 28 trop perçu, au total (11 personnes concernées).

Les règles classiques de contrôle consistent à vérifier d'une part les soldes inscrits dans les livres et d'autre part le contrôle de certains mouvements dans ces comptes.

Il appert que les soldes suivants ont été constatés sur la balance globale :

- classe 1 ... résultats.....	18 891,45	Crédit (dont 5 947,74 report)
- classe 5 ...banques.....	16 420,95	Débit
-classée ...dépenses.....	18 939,53	Débit
-classe7 ...recettes.....	16 469,03	Crédit

Les soldes de banques se décomposent ainsi :

-51 200 banque	201,13
- 512005 compte sur livret	2 761,23
- 512006 compte sur livret A	13 458,59

Les comptes de la classe 6 :

- primes d'assurances	155,95
- voyage au Sénégal	16 683,58
- solde action MBELANE	2 100,00

Les comptes de la classe 7 :

- cotisation des membres	1 062,00
- voyage au Sénégal	7 599,48
- subvention des communes	2 636,80
- subvention partenariat	5 000,00
-dons	50,00
- produits financiers	120,75

CONTROLE SUBVENTION DES MUNICIPALITES

Un rapprochement des sommes versées sur cinq municipalités a été réalisé (Allemans, Bertic Burée, Saint Martin, Saint Sulpice de Roumagnac, Villeteureix. Aucune anomalie n'a été relevée.

MONTANT DES COTISATIONS et NOMBRE D' ADHERENTS

Un écart ayant été constaté lors de notre contrôle nous avons vérifié les montants des cotisations versées.

Il s'avère que nous avons constaté que l'association a perçu 1 062 € pour 46 adhérents. Leur contribution a été de : 44 adhérents à 23 € pour 1012 € et 2 adhérents à 25 € pour 50 € soit un total de 1062€.

Cet écart (2 adhérents à 25€ au lieu de 23€) étant pris en compte dans les livres il s'avère que le total de 1 162€ pour 46 adhérents est exact.

Ces contrôles étant réalisés, les écritures étant conformes ainsi que leurs mouvements le solde de l'exercice étant sincère et véritable nous pouvons donc proposer à l'assemblée générale d'accepter et d'affecter le résultat créditeur du solde de l'exercice (16 420,95€) à l'exercice 2010.

QUITUS peut donc être donné sans aucune restriction de notre part.

Patrice BAUQUE

Gérard RICHARD

Monsieur le Président remercie le travail de nos contrôleurs et demande à l'assemblée, s'il y a des questions sur ce bilan.

Aucune demande complémentaire n'étant formulée, il propose de se prononcer sur le rapport financier de 2009

Après vote de l'assemblée, le bilan financier pour 2009, est adopté à l'unanimité.

Avant de présenter le bilan prévisionnel de 2010 Monsieur le Président propose que Maires Sans Frontières se joigne à l'élan de solidarité qui se met en place, suite au séisme qui vient de se passer à Haïti.

A l'unanimité il est décidé de faire un don de 1 000 € en solidarité à la population haïtienne par le biais d'associations caritatives reconnues (Fondation de France, etc...).

BILAN PREVISIONNEL 2010

1. Le Trésorier évoque ensuite le bilan prévisionnel de 2010 qui s'établirait de la manière suivante :

BALANCE EXERCICE 2010 – PREVISIONNEL

COMPTE	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
Dépenses			
616000	Primes d'assurances	<i>160,00</i>	
624110	Voyage au Sénégal (acompte) 2011	8 000,00	
657406	Subventions		
	<i>Action Pont de Limane</i>	<i>14 800,00</i>	
	<i>Action 2010-2011 villages</i>	<i>1 500,00</i>	
	<i>Action Séisme HAITI</i>	<i>1 000,00</i>	
658000	Charges diverses		
660000	Charges financières		
Recettes			
701050	Cotisations des individuels		1 000,00
701110	Acompte des participants voyage 2011		8 000,00
747400	Subvention des Communes		2 500,00
747405	Subvention partenariat (Orange et Sogedo, C.G. 2010)		<i>6 000,00</i>
777000	Produits financiers		100,00
771300	Dons		
	TOTAUX	25 460,00	17 600,00
	Résultat exercice 2010 :	-7 860,00	
	Report résultat antérieur : excédent	16 420,95	
	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	8 560,95	

Compte tenu des bilans présentés pour 2009 et 2010 si l'on prend en compte l'action à Sokone sur le pont de Limane, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer définitivement sur ce projet.

Après discussions, à l'unanimité les membres présents se prononcent pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention ci-dessous, que nous soumettrons au Maire de Sokone pour signature.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ASSOCIATION « MAIRES SANS FRONTIERES DU PAYS PERIGORD VERT »
ET LA COMMUNE DE SOKONE.**

Entre : L'Association « Maires Sans Frontières du Pays Périgord Vert » représenté par son Président, M. Rémy TERRIENNE - 7 rue
des Mobiles de Coulmiers - BP 68-24600 RIBERAC.

Et : Monsieur EL HADJA M. SENE, Maire de SOKONE - SENEGAL

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : le partenariat

La présente convention de partenariat entre l'Association « Maires Sans Frontières du Pays Périgord Vert » et la Commune de SOKONE - Sénégal, a pour objet de soutenir le projet de remise en état du Pont de Sokone-Limane au Sénégal, axe de passage entre la Commune de Sokone au Sénégal et les villages satellites.

Article 2 : le domaine d'intervention

L'état de délabrement du pont de Sokone-Limane est un véritable frein à la circulation et aux échanges économiques, sociaux et culturels. Le projet de réfection du pont permettra de redynamiser les échanges économiques (transports des denrées alimentaires et biens pour l'activité du marché de Sokone), sociaux (liaison avec les dispensaires) et culturels (liaisons facilitées pour les déplacements scolaires).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Association « Maires Sans Frontières du Pays du Périgord Vert », en matière de solidarité internationale et répond en cela à plusieurs objectifs :
renforcer notre action en faveur des pays en voie développement,
inciter les acteurs de la solidarité internationale à développer une approche partenariale et durable,
contribuer au dynamisme de la société civile et à son ouverture vers le monde,

Article 3 : le financement du projet

Coût du projet : 16 800 €

L'aide versée afin d'appuyer et d'accompagner le projet mené par l'Association « Maires Sans Frontières du Pays Périgord Vert » se répartie de la façon suivante :

- Participation du Conseil Général de la Dordogne, au titre du Soutien à des initiatives locales en matière de solidarité internationale : 8 000 € (4 000 € sur 2009 & 4 000 € sur 2010)
- Participation de l'Association Maires Sans Frontières : 4 800 €
- Mécénat de France Télécom : 1 000 €
- Mécénat de SO.GE.DO : 1 000 €

La Commune de SOKONE se chargeant de trouver le financement du différentiel entre les aides et le coût total du projet.

Article 4 : les engagements de la Commune de SOKONE

La Commune de SOKONE s'engage à produire des documents d'information tout au long du projet et des comptes rendus d'étape témoignant de la réalisation du programme,

- à produire tous les justificatifs de dépenses liés à l'opération,
- à solliciter les partenaires locaux au Sénégal pour leur contribution financière au projet,
- à mentionner la participation des différents partenaires sur tous les documents d'information et de communication produits et dans toutes les actions de promotion qui seront engagées.

Article 5 : Versement des fonds

Les fonds seront versés sur le compte de la ville de Sokone, par l'intermédiaire de leur trésor public.

Article 6 :

La présente convention, rédigée en 2 exemplaires originaux, entrera en vigueur à la date de sa signature. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des clauses de cette convention.

A Ribérac , le

Pour l'Association Maires Sans Frontières
du Pays du Périgord Vert,
le Président,
Rémy TERRIENNE

Pour la Commune de SOKONE
Le Maire,

EL HADJA M. SENE

Monsieur le président remercie les adhérents pour leur soutien et indique qu'il va confirmer officiellement notre participation au Maire de Sokone pour un lancement rapide de cette opération.

Par ailleurs Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'en collaboration avec le Lycée Professionnel de la Cité Scolaire dont le responsable est Mr GELLIE, et Monsieur Jean-Pierre MOREAU de Transmétal, qui a une entreprise Hann Bel Air, à côté de Dakar, nous allons semble-t-il pouvoir emmener, en pièces détachées, les mobylettes que nous destinions aux infirmiers des villages isolés autour de Sokone. En effet les élèves du LP se chargeront de démonter et répertorier les pièces des mobylettes qui seront ensuite chargées dans un container de Mr MOREAU lorsque celui-ci aura un transport à faire. Issa BARRO se chargera de récupérer les pièces et fera remonter les mobylettes pour que nous puissions les distribuer lors de notre prochain séjour en 2011.

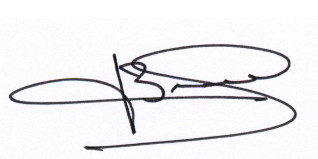
Aucune autre intervention n'ayant lieu, Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance autour du verre de l'amitié.

LE PRESIDENT,



Rémy TERRIENNE.

LE TRESORIER,



Jean-Marcel BEAU.

LA SECRETAIRE,



Jocelyne MERCIER